BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
BAGNOLS
N° 29

Le 31 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 mars 2025

Excusés : Cécile MAHÉ (pouvoir à Dominique BERTRAND), Annie THERET BIET (pouvoir à Kees VAN DE GOOR), Léo GARENNE (pouvoir à Nicolas DIF).
Secrétaire de séance : Nicolas DIF.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif du service de l'assainissement est approuvé ***par 10 voix pour et 1 abstention*** (Stéphane SAINT-ROYRE).
Dépenses de fonctionnement = 2 531.75 €
Recettes de fonctionnement = 20 584.94 €
Excédent = 18 053.19 €
Report excédent 2023 = 8 679.92 €
Solde d'exécution = + 26 733.11 €

Dépenses d'investissement = 279 877.22 €
Recettes d'investissement = 254 541.72 €
Déficit = 25 365.50 €
Report excédent 2023 = 30 215.71 €
Total du déficit d'investissement avec les restes à réaliser = 30 215.71 €
Résultat de clôture = 30 215.71€ - 25 365.50 € = + 4 880.21 €.

Affectation de résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaitre un excédent de fonctionnement d'un montant de 26 733.11 €, le Conseil municipal décide l'affectation à l'exercice reporté.

Le compte de gestion, dressé par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la Commune est approuvé ***par 10 voix pour et 1 abstention*** (Stéphane SAINT-ROYRE).
Dépenses de fonctionnement = 836 317.57 €
Recettes de fonctionnement = 848 577.95 €
Excédent = 12 260.38 €
Report excédent 2023 = 151 313.58 €
Total de l'excédent de fonctionnement = 163 573.96 €

Dépenses d'investissement = 1 184 152.14 €
Recettes d'investissement = 1 224 477.86 €
Excédent 2024 sans les restes à réaliser = 40 325.72 €
Montant des restes à réaliser :
En dépenses = 47 100 €
En recettes = 120 027 €
Total de l'excédent d'investissement avec les restes à réaliser = 113 252.72 €
Résultat de clôture = 163 573.96 € + 113 252.72 € = + 276 826.68 €.

Affectation de résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif fait apparaitre un excédent de fonctionnement d'un montant de 163 573.96 €, le Conseil municipal décide l'affectation à l'excédent reporté.

Le compte de gestion, dressé par le comptable, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil municipal.

III. REFERENT COMMUNAL POUR LEGALISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal désigne Monsieur le Maire et Catherine RAYNAUD comme référents. ***Unanimité***

IV. DEPLOIEMENT RESEAU FIBRE OPTIQUE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les autorisations d'accès et les conventions d'occupation au profit de la Régie Auvergne Numérique dans le cadre du projet de couverture intégrale du territoire en très haut débit. ***Unanimité***

V. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal admet en non-valeur les créances suivantes :
Pour la Commune : 0.04 €
Pour le Service assainissement : 283.06 €. ***Unanimité***

VI. DUREE AMORTISSEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal approuve la durée d'amortissement de 30 ans pour les travaux du réseau assainissement. ***Unanimité***

VII. PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Suite à la validation par le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la redevance pour la « performance des systèmes d'assainissement collectif » est facturée aux collectivités ayant la compétence du traitement des eaux usées. Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à 0.35 €. Le Conseil municipal prend acte de cette décision. ***Unanimité***

INFORMATIONS DIVERSES

ASSOCIATIONS BAGNOLAISES

L'association « **Bagnols fête le Saint-Nec** » a changé de nom et est devenue « **Bagnols fête le terroir** ». Cette association est chargée de l'organisation du Concours Départemental de la Race Aubrac qui se déroulera le samedi 6 septembre 2025 dans notre Commune.

Les personnes intéressées pour devenir bénévoles peuvent contacter un des membres du bureau :

- Présidente : Amandine FAUGERE
- Vice-président : Éric MATHIEU
- Secrétaire : Camille GARDETTE
- Secrétaire-adjointe : Aurélie ROUSSEAUX
- Trésorière : Marlène MADEUF
- Trésorier-adjoint : Nicolas DIF.

Suite à la volonté des acteurs économiques de s'unir et travailler ensemble, l'association *« **Bagnols & Co** »* a été créée :

- Président : BABUT Philippe
- Vice-présidente : LAURENT Margot
- Trésorier : SÉRONDE Mathieu
- Trésorier-adjoint : GOIGOUX Martial
- Secrétaire : LEGOUFFE Thierry
- Secrétaire-adjointe : LALEUF Andréane.

EVENEMENT « LA SANCY ARC-EN-CIEL BY LAURENT BROCHARD »

Cet évènement cycliste se déroulera le samedi 13 et le dimanche 14 septembre 2025 sur notre territoire et plus particulièrement le 13 septembre sur notre Commune.

Pour le bon déroulé de cette manifestation, l'association « ARCO IRIS EVENTS » a besoin de bénévoles pour assurer la sécurité. Les personnes intéressées sont invitées à se déclarer en Mairie.

FOIRES 2025

Samedi 3 mai – Dimanche 18 mai (Fête du cheval) – Dimanche 8 juin – Samedi 25 octobre (Foire primée).

ANIMATION DU SAMEDI 3 MAI 2025

Le samedi 3 mai à 20 h 30 se tiendra, à la salle des fêtes de BAGNOLS, un concert de l'HARMONIE DE SAINT-QUENTIN EN YVELINES (25 musiciens) en coopération avec la BANDA DE COURNON.

CONVENTIONS DE LOCATION DE TERRAINS A TITRE PRECAIRE

Les personnes intéressées par la mise à disposition, à titre précaire, des parcelles cadastrées section AC n° 66 d'une superficie de 3 980 m², YE n° 2 d'une superficie de 3 822 m², YE n° 103 d'une superficie de 29 905 m² et YN n° 127 d'une superficie de 6 000 m² sont invitées à adresser leurs propositions chiffrées en Mairie avant le 30 avril 2025.

ACTES CONTENUS DANS LE REGISTRE D'ETAT-CIVIL DE 2024

2 naissances : PAPON Bastien – SOARES Ambre

1 mariage : LAURENT Joaquim et SAOU Malika

6 décès : BERNARD Vve BERTHOULE Ginette – BOULOGNE Vve TISSANDIER Armande – LHOSTIS épse RENAULT Patricia – MONESTIER Vve PLANE Josette – SAUTAREL Jean – TYSSANDIER Jean.

En 1974 : 4 naissances – 10 mariages – 9 décès.

DECHETERIE

Les pneus usagers peuvent être déposés à l'ISDND à SAINT-SAUVES D'AUVERGNE.

SECTEURS DE COLLECTE POUR L'EQUARISSAGE AU 01/01/2025

La SOPA est une société d'intérêt collectif agricole qui a été créée en 1978 pour assurer la collecte et la gestion des cadavres d'animaux trouvés morts en élevage. Cet outil professionnel a pour mission principale d'être au service des éleveurs, des particuliers et des collectivités des départements du Cantal, du Lot, de l'Aveyron, de la Corrèze et du Puy de Dôme.

Pour réaliser votre demande d'enlèvements de cadavres, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- sur le site https://sopa.fr (à prioriser autant que possible)
- sur le serveur vocal interactif 04 28 63 50 50 joignable 24 h/24, 7 j/7 et gratuit
- si problème particulier par téléphone au 04 71 45 01 00 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 les lundi et mercredi et de 8 h 30 à 12 h les mardi, jeudi et vendredi (appel gratuit)
- via Synel et Boviclic très prochainement.

COLLECTE DES FILMS AGRICOLES USAGERS – FICELLES - FILETS

Des saches sont à la disposition des agriculteurs en Mairie.

Cette année, la collecte **à côté de la déchèterie** de Bagnols, route des Quatre Vents, aura lieu le **lundi 26 mai** et le **mardi 27 mai 2025.**

Contact : Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme -Artense Cézallier Sancy

Martine MAGE au 04 73 79 58 72 / 06 41 42 53 32

RENOV'ACTIONS63

Le service public de la rénovation de l'habitat.

Vous rénovez votre logement ? Vous êtes à la recherche de conseils ou d'un accompagnement gratuit ?

Contactez le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat !

Grâce à ce service, mis en place par le Conseil départemental et votre Communauté de communes, vous pourrez bénéficier d'un conseil personnalisé, neutre et gratuit.

Le Conseiller technique Stéphane BAYLE renseigne les habitants de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense. Il vous guidera tout au long de votre projet de rénovation. Il vous informera sur votre éligibilité aux aides financières et vous pourrez définir ensemble les travaux les plus pertinents à réaliser en fonction de votre logement.

Contactez votre Communauté de Communes au 04 73 65 87 63 ou directement le Service Public au 04 73 42 30 72.

Pour un renseignement personnalisé, pensez à vous munir de votre dernier Revenu Fiscal de Référence connu.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Afin d'établir votre Carte Nationale d'Identité ou votre passeport, vous pouvez vous rapprocher des Mairies de :

- Rochefort-Montagne (04 73 65 82 51)
- Besse-Saint-Anastaise (04 73 79 50 12)
- Messeix (04 73 21 40 25)
- Ydes (04 71 40 82 51)

ou France Service à Bort-Les-Orgues (05 55 46 06 55).